

le 6 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 746 - DGRI 76 Apposition d'une plaque commémorative à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Délégation Générale du Québec à Paris, sur l'immeuble sis 3 place du Québec (6^e).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Délégation Générale du Québec à Paris et de la rénovation de la fontaine de l'Embâcle, 3 place du Québec (6^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 13 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA au nom de la 9^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Délégation Générale du Québec à Paris et de la rénovation de la fontaine de l'Embâcle, 3 place du Québec (6^e).

Article 2 : Le texte de la plaque est le suivant : « L'Embâcle » Œuvre du sculpteur québécois Charles Daudelin (1920-2001) ; symbolise l'obstruction des cours d'eau par la glace lors du dégel au printemps. Don du Gouvernement du Québec à la Ville de Paris, inaugurée en 1984 et rénovée en 2011 à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Délégation Générale du Québec à Paris.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 4 099 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2011, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 11V00149 DAC.